

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250513

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, membres titulaires, Mme BRUNEAU Annick, membre suppléant.
15 mai 2025	
Date d'affichage	
15 mai 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 35	
Votants : 37	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante Mme BRUNEAU Annick
Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique
Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

VOIRIE

AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence « création ou aménagement, entretien de la voirie »,

Vu la délibération définissant l'intérêt communautaire,

Vu l'accord-cadre de travaux relatif aux travaux et à l'entretien de la voirie communautaire (programmes 2025 2026 2027 2028), avec l'entreprise COLAS France SAS,

Monsieur le Président présente l'avenant à l'accord-cadre ayant pour objet la modification du montant de la prestation forfaitaire relative à l'auscultation et au diagnostic de la voirie, suite à la modification du kilométrage (500 km, au lieu de 460 km initialement prévus) :

- ✓ Montant initial de l'accord-cadre (sur la base du détail quantitatif estimatif) = 2 354 016 € HT
Dont prestations à prix forfaitaires = 17 300 € HT
- ✓ Montant de l'avenant proposé = 1 200 € HT
- ✓ Nouveau montant de l'accord-cadre (sur la base du détail quantitatif estimatif) = 2 355 216 € HT
Dont prestations à prix forfaitaires = 18 500 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre de travaux, augmentant le montant initial de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC, tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 mai 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS